



PARIS IV

Le syndicat de
tous les étudiants

Paris IV: une situation explosive!



Paris IV souffre "d'une insuffisance notoire des surfaces relevée par les experts pratiquement dans chacune des composantes" (Rapport du Comité National d'Évaluation, juillet 1995, page 51).

Des salles de cours trop petites et surtout trop peu nombreuses, des amphis surchargés, des centres de Recherche repliés sur eux-même faute de place, salles de travail inexistantes...

Pourtant cette situation n'est pas inéluctable:

- Suite à leur lutte d'octobre 1994, les étudiants CAPES-AGREG d'Histoire-Géo ont obtenu l'utilisation, 3 jours par semaine, du Grand Amphithéâtre de 2 000 places pour l'enseignement, alors qu'ils ne disposaient que d'amphis de 250 à 400 places pour 1 300 inscrits. Cet amphi n'avait plus accueilli de cours depuis 1968!

↪ L'UNEF propose et demande que le Grand Amphi soit utilisé 5 jours par semaine pour les cours.

- Aujourd'hui, le Rectorat de Paris occupe 42% des locaux de la Sorbonne (soit 25 000 m²).

↪ L'UNEF réclame la réquisition de ces locaux pour notre Université, ce qui permettrait d'ouvrir de nouvelles salles de cours et d'agrandir la "Grande" bibliothèque asphyxiée et de créer des bibliothèques d'UFR.

- Le très sélect Collège Sainte-Barbe qui jouxte la bibliothèque Sainte-Geneviève, occupe 13 000 m² de bâtiments qui appartiennent à l'État depuis 1900. Ceux-ci sont loués pour la bagatelle de 250 000Fr par an!!! Cela représente 20Fr le m² à l'année. Le mensuel *Transfacs* (n°98, Décembre 1995) qui dévoile les chiffres, a calculé qu'un loyer de ce type équivaut à l'attribution par l'État d'une subvention de 13 millions de francs à un établissement privé. C'est à près le montant de la dotation versée par le ministère à Paris IV. Or ce collège ne comptait que 470 élèves en 1994!

- A titre de comparaison, l'Université de Paris IV regroupe 16 000 inscrits étudiants à la Sorbonne qui doivent se partager 19 000 m². C'est sans doute cela que l'on appelle la fracture sociale (mais si, souvenez vous, celle qu'il faut réduire coûte que coûte).

↪ L'UNEF et ses élus s'engagent à exiger dans les Conseils et auprès du Ministère la réquisition des bâtiments inutilisés par le Collège Sainte-Barbe.

• Enfin, le ministère de l'Éducation nationale ne tient pas compte du nombre d'étudiants inscrits aux concours du Capes et de l'Agrégation pour la création de postes d'enseignants. L'augmentation du nombre d'étudiants inscrits à Paris IV pour les concours a été de 120% ces deux dernières années (rapport du Comité national d'Évaluation 1995, page 33).

↪ L'UNEF exige la prise en compte de l'augmentation des effectifs étudiants pour la création de postes.

*Étudier est un droit,
pas un privilège!*